

Dénunciation à l'appui d'un mandat prévu au paragraphe 11 (3) de la *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels*

Formulaire 1

Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels

Numéro de contrôle

La présente constitue la dénonciation de

Nom du dénonciateur/de la dénonciatrice

agent de police auprès du

Nom du service de police

J'ai des motifs raisonnables de croire que

Nom du/de la délinquant(e)

et

La date de naissance (aaaa/mm/jj)

(ci-après appelé(e) le «délinquant»):

(cocher la ou les cases pertinentes)

☐ a été déclaré(e) coupable de

Préciser l'infraction ou les infractions sexuelle(s):

le(s)

Date(s) de déclaration de culpabilité (aaaa/mm/jj) ; et/ou

☐ purgeait une peine pour une infraction sexuelle, le 23 avril 2001, pour

Préciser l'infraction ou les infractions sexuelle(s):

et/ou ☐ a été déclaré(e) criminellement non responsable pour cause de troubles mentaux de

Préciser l'infraction ou les infractions sexuelle(s)

le(s)

Date(s) de déclaration (aaaa/mm/jj) ; et/ou

☐ effectué et assujéti à l'ordonnance du Formulaire 52 en vertu du paragraphe 490.012(2) du *Code criminel* (Canada), dans sa version du 25 octobre 2023, relativement à une infraction mentionnée à l'alinéa (b) ou (f) de la définition d'« infraction désignée » du paragraphe 490.011(1) du Code, mais pour un motif autre qu'une déclaration de culpabilité ou un verdict de non responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux à l'égard d'une infraction à l'article 162 depuis le 5 décembre 2008 le (Date de l'ordonnance (aaaa/mm/jj)) ; et/ou

☐ a été assujéti à une ordonnance du Formulaire 52 en vertu de l'article 490.012 du *Code criminel* (Canada), le 1er avril 2026 ou après cette date, relativement à une infraction mentionnée dans la définition d'« infraction secondaire » au paragraphe 490.011(1) du Code, autre qu'une infraction en vertu de l'article 162 (Date de l'ordonnance (aaaa/mm/jj)) ; et/ou

- ☐ a fait l'objet d'une obligation en vertu de l'article 490.02901 du *Code criminel* (Canada) (Formulaire 54) de se conformer à la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* (Canada) le
(Date de l'obligation (aaaa/mm/jj)) _____ ; et/ou
- ☐ a fait l'objet d'une obligation en vertu de l'article 36.1 de la *Loi sur le transfèrement international des délinquants* (Canada) de se conformer à la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* (Canada) le
(Date de l'obligation (aaaa/mm/jj)) _____

et que le délinquant était résident de l'Ontario

et puisqu'il est reconnu comme un délinquant au sens du paragraphe 1(1) de la *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels*, il était tenu, en vertu de la Loi, de se présenter à un bureau, poste de police ou détachement désigné du

Nom du service de police qui offre des services policiers là où le délinquant réside

au plus tard le _____ soit :
Date limite pour l'inscription (aaaa/mm/jj)

(cocher la ou les cases pertinentes)

- ☐ dans les 7 jours suivant la mise en liberté du délinquant une fois qu'il a fini de purger la partie détention d'une peine pour une infraction sexuelle le (Date de la mise en liberté (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la mise en liberté conditionnelle du délinquant relativement à une infraction sexuelle le
(Date de la mise en liberté (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la déclaration de culpabilité du délinquant sous une infraction sexuelle pour laquelle le délinquant a reçu une peine ne comportant pas de détention le (Date de la déclaration de culpabilité (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant l'ordonnance imposant au délinquant de purger la partie détention d'une peine pour une infraction sexuelle de manière intermittente le (Date de l'ordonnance (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant l'ordonnance imposant au délinquant de purger une peine avec sursis pour une infraction sexuelle le
(Date de l'ordonnance (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la remise en liberté du délinquant dans l'attente de la détermination d'un appel relativement à une infraction sexuelle le (Date de la mise en liberté (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant l'imposition d'une absolution inconditionnelle ou conditionnelle pour une infraction sexuelle après que le déclarant eut été déclaré criminellement non responsable pour cause de troubles mentaux le
(Date de l'absolution (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant le changement d'adresse du délinquant le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant le changement de nom du délinquant le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la réception d'un permis de conduire par le délinquant le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la réception d'un passeport par le délinquant le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant le début de l'utilisation par le délinquant d'une nouvelle adresse courriel ou d'un nouveau nom d'utilisateur de média social ou tout changement qu'il a apporté à cette adresse ou à ce nom d'utilisateur, le
(Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou

- ☐ dans les 7 jours suivant le début de l'utilisation par le délinquant d'un nouvel identifiant numérique prescrit ou de tout changement qu'il a apporté à cet identifiant numérique, le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la date à laquelle le délinquant est devenu résident de l'Ontario, soit le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la date à laquelle le délinquant a cessé d'être résident de l'Ontario le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la date à laquelle le délinquant a fait l'objet d'une obligation en vertu de l'article 490.02901 du *Code criminel* (Canada) (Formulaire 54) de se conformer à la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* (Canada), soit le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant la date à laquelle le délinquant a fait l'objet d'une obligation en vertu de l'article 36.1 de la *Loi sur le transfèrement international des délinquants* (Canada) de se conformer à la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* (Canada), soit le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ au moins 14 jours avant son départ en voyage le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ si le délinquant entend s'absenter de sa résidence principale et de toutes ses résidences secondaires pendant au moins 7 jours consécutifs; ou
- ☐ si le délinquant a été déclaré coupable d'une infraction sexuelle visant un enfant, au moins 14 jours avant son départ en voyage pour une destination à l'extérieur du Canada le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant son départ en voyage le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ , si le délinquant décide, après son départ, de s'absenter pendant au moins 7 jours consécutifs de sa résidence principale et de toutes ses résidences secondaires ou si le délinquant ne s'est pas présenté en personne alors qu'il était tenu de le faire avant son départ; ou
- ☐ dans le cas du délinquant déclaré coupable d'une infraction sexuelle visant un enfant, sans délai après son départ en voyage pour une destination à l'extérieur du Canada le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ si le délinquant décide, après son départ, de s'absenter au-delà de la date de retour qu'il avait déclarée antérieurement; ou
- ☐ avant son départ en voyage le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ , si un changement dans les renseignements déclarés antérieurement se produit avant le départ; ou
- ☐ dans les 7 jours suivant un changement survenu après le départ le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ de tout renseignement déclaré antérieurement au sujet du voyage; ou
- ☐ sans délai suivant un changement survenu après le départ le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ de tout renseignement déclaré antérieurement au sujet du voyage, si le délinquant a été déclaré coupable d'une infraction sexuelle visant un enfant; ou
- ☐ au plus tard un an et au plus tôt 11 mois après que le délinquant s'est présenté la dernière fois en personne à un service de police conformément à l'obligation de se présenter prévue par la *Loi Christopher*, soit le (Date (aaaa/mm/jj)) _____ ,

et qu'il ne l'a pas fait, en contravention à la Loi.

J'ai aussi des motifs raisonnables de croire que le délinquant a été avisé de son obligation de se présenter à un service de police conformément à l'exigence prévue par la Loi par le ou les moyen(s) suivant(s) :

(cocher la ou les cases pertinentes)

☐ Notification de son obligation de s'inscrire _____ ; et/ou

Détails

☐ Avis de rappel annuel(s) _____ ; et/ou

Détails

☐ Reçu(s) d'inscription _____ ; et/ou

Détails

☐ Autre _____

Détails

Par conséquent, je crois qu'il existe des motifs raisonnables et probables de décerner un mandat d'arrestation contre le délinquant en vertu de paragraphe 11(3) de la Loi pour que le délinquant s'acquitte de l'obligation qu'il a de se présenter, conformément à ce qui est requis par la Loi, à un bureau, poste de police ou détachement désigné, afin de se conformer à son obligation de s'inscrire, et qu'il est dans l'intérêt public de le faire.

Signature du dénonciateur/de la dénonciatrice

Déclaré sous serment (ou affirmé solennellement) devant moi le _____

à/au _____ de _____ de la province de l'Ontario

Juge ou juge de paix pour la province de l'Ontario

[Print Form](#)

[Clear Form](#)